



**Procès-verbal**  
**Conseil municipal**  
**2 mars 2022**  
**à 20 H 00**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 26

Date de convocation : 25/02/2022

Lieu de séance : Salle des Fêtes de Saint Laurent de Belzagot

Président de séance : M. BOLVIN Jean-Michel, Maire

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme HUGUET Myriam  
 Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane a donné pouvoir à Mme CAILLETEAU Muriel  
 Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à M. Jérôme DESBROSSE  
 M. CARTER Maximillien

Secrétaire de séance : M. Hervé LABBÉ



## **Ordre du jour**

### **Développement Durable, Voirie, Cadre de vie**

1. Intervention de M. Jean-Jacques PUYDOYEUX au sujet de la modernisation du réseau de déchèteries
2. Valorisation du bourg de Saint-Amant de Montmoreau
3. Vidéoprotection

### **Urbanisme, Bâtiments communaux**

4. Dénomination des rues
5. Organisation « matérielle » des services – aménagement de la mairie de Montmoreau et de l'antenne de St-Amant

### **Complexe sportif**

6. Zone de sports de raquettes : présentation du cahier des charges de l'ATD

### **Culture Communication**

7. Proposition de blasons

### **Administration Générale**

8. Société Publique Locale Grand Angoulême Mobilité Aménagement (GAMA)

## Assainissement

9. Autorisations Budgétaires Spéciales
10. Effacement d'une dette sur le budget assainissement

## Ressources Humaines

11. Demande de stage de 4 mois dans le cadre d'un apprentissage Jardinier Paysagiste

## Finances

12. Autorisations Budgétaires Spéciales
13. Indemnité forfaitaire de déplacement
14. Remboursement des frais kilométriques des régisseurs
15. Remboursement des frais engagés par des agents pour le compte de la commune

## Questions diverses

*Début de la séance à 20 h 00*

Monsieur le Maire accueille Mme Chloé PICHOL JANKOVIC et lui donne la parole.

Mme Chloé PICHOL JANKOVIC remercie le conseil municipal de l'accueil qui lui est fait et précise qu'elle n'est pas là en son nom propre mais au nom de beaucoup de personnes qui, aujourd'hui, ont besoin d'aide, eu égard aux évènements se déroulant en Ukraine. Elle est secrétaire d'une association qui n'a rien à voir, initialement, avec l'entraide puisqu'il s'agit d'une association sportive, mais l'un des joueurs de l'équipe qu'elle représente est actuellement en Slovaquie. Il est photographe professionnel et voit arriver les réfugiés, il voit également ce qu'il se passe dans le pays à côté et il a été souhaité apporter de l'aide, notamment à un hôpital pour enfants qui se trouve à Lviv, ville à l'Ouest de l'Ukraine. C'est actuellement la ville où se retrouvent les ambassades et autres administrations pour quitter Kiev. L'association a besoin d'un soutien, non pas financier, parce qu'elle n'a pas la possibilité de recevoir des dons, la protection civile s'en occupant avec l'Association des maires de France. Elle précise qu'elle demande, au nom d'un collectif d'associations, d'avoir un maximum de choses utiles pour aider les personnes qui se trouvent en Ukraine ou pour les réfugiés et notamment dans cet hôpital de Lviv. Une entreprise privée, de peinture, située à Nontron, accepte de faire l'acheminement de ce qui pourra être collecté, dans la limite d'une tonne de denrées, non alimentaires dans un premier temps. Mme Chloé PICHOL JANKOVIC se propose, quant à elle, à petite échelle, en tant que citoyenne de Montmoreau, de stocker ce que chacun pourrait apporter puis de l'acheminer sur Angoulême, où il y aura un transfert complet. Un départ est programmé pour samedi, un autre lundi puis la semaine d'après.

Une liste des biens nécessaires, liés à l'Hôpital de Lviv, a été établie dans un premier temps : vêtements pour enfants, couches, alimentation pour enfants, biberons, tétines, vêtements thermiques, trousse de premiers secours, couvertures de survie, compresses, matériel de perfusion....

Dans un second temps, il y aura besoin de sacs de couchage et de couvertures pour le personnel de l'hôpital.

Elle se propose d'adresser aux membres du conseil municipal la liste de tout ce qui est nécessaire et de tout ce qui peut être fait à notre échelle.

D'un point de vue pratique, elle propose sa maison comme local de stockage, précisant qu'elle habite dans le centre de Montmoreau, au 8 rue de la Gare, et se propose également avec son mari d'acheminer ce qui aura été collecté vers Angoulême ou de voir avec la société de transport de Nontron si elle peut passer par Montmoreau. Ce week-end, des cartons seront faits à Ruelle.

Elle ajoute qu'elle a pris contact avec une ukrainienne qui est domiciliée sur Montmoreau et à qui elle a demandé de traduire, pour l'équipe, ce qui est à noter sur les cartons afin d'identifier leurs contenus, afin que la barrière de la langue ne soit pas un problème.

Monsieur le Maire ajoute que l'AMF a, également, lancé une action d'envergure par le biais de la protection civile et une liste de biens a été réalisée en ciblant les besoins de première nécessité.

Il précise que, dans le cadre de ces évènements, plusieurs personnes se sont proposées pour aider, notamment le mari d'une des conseillères municipales, M. Roger CHASTEL, qui va partir en Ukraine, de sa propre initiative, pour apporter des vêtements et de la nourriture. Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre que M. CHASTEL a écrit, proposant, notamment, l'accueil de familles dans chacune des communes du département, dans le cadre d'un projet humanitaire. Le déplacement des familles vers la France pourrait être fait lors d'un transport de biens vers l'Ukraine en camping-car. Monsieur le Maire évoque toutefois les dispositions en vigueur quant au passage des frontières. Mme Ita CHASTEL précise que la préfecture a été contactée à ce titre et que son mari est en lien avec les services de l'Etat afin que les règles soient respectées et éviter les contre productivités et ajoute que la commune sera informée de l'avancée de ce projet.

Monsieur le Maire félicite l'initiative d'un tel projet qui doit se faire en toute cohérence avec les autres actions qui pourraient être mises en place.

Mme Chloé PICHOL JANKOVIC ajoute que travailler tous ensemble, de façon solidaire, ne peut être que la meilleure des solutions.

Il est évoqué les choses qui peuvent aider les ukrainiens et qui ne font pas partie des listes comme des rallonges électriques, des chargeurs de portables, des portables avec cartes prépayées, lampes de poche....

M. Roland ELUERD propose de communiquer par le biais de Panneau Pocket, le site Internet ainsi que sur le panneau numérique et notamment en donnant les numéros de téléphone des personnes qui ont d'ores et déjà entrepris des actions.

Le Collectif d'associations va prendre contact avec les services préfectoraux, afin que toutes les actions soient coordonnées.

M. le Maire informe que la municipalité a acheté un drapeau ukrainien, premier pas dans la solidarité et encourage l'utilisation du matériel médiatique dont dispose la commune. Il sera étudié, par la suite, ce qui pourrait être mis en place, à l'échelle de la municipalité, pour aider les habitants de l'Ukraine.

Il est précisé que des familles montmoréliennes sont prêtes à accueillir des familles ukrainiennes.

Mme Murielle HERAUD demande si la commune ne pourrait pas mettre à disposition un local communal, facile d'accès pour le transporteur, pour stocker les produits à acheminer. Ce projet va être étudié.

Mme Chloé PICHOL JANKOVIC remercie vivement les membres du conseil municipal de leur écoute et se dit ravie qu'un partenariat puisse se mettre en place en toute solidarité.

- ❖ M. le Maire énonce les pouvoirs.
- ❖ M. Hervé LABBÉ est désigné secrétaire de séance.
- ❖ M. le Maire demande l'approbation du procès-verbal du 02/02/2022.

*Mme Murielle HERAUD revient sur ses propos qui étaient erronés concernant la décision de la fermeture des mairies qui n'était pas issue de l'ancien mandat mais bien de l'actuel.*

*M. Jérôme DESBROSSE précise qu'il ne comprend pas la rédaction de la phrase relative à son abstention pour la réalisation des vestiaires aux ateliers municipaux en réaffirmant qu'il est contre des vestiaires tels qu'ils sont proposés mais en appuyant que ces vestiaires sont indispensables. Il ne comprend pas non plus le lien entre ses paroles et celles de M. Jean-Jacques PUYDOYEUX puisque leurs avis divergent sur l'installation d'algécos durant le temps des travaux. La rédaction de ces phrases sera revue.*

- ❖ Le procès-verbal est approuvé et sera modifié en conséquence.

Monsieur le Maire annonce que samedi matin, au collège, il y a la remise officielle des brevets, qu'il ne pourra pas y participer et demande si un conseiller pourrait le remplacer, étant donné que le référent Collège est également empêché. M. Olivier DEMESSEMAKERS représentera donc la commune.

## Développement Durable, Voirie, Cadre de vie

### 1. Intervention de M. Jean-Jacques PUYDOYEUX au sujet de la modernisation du réseau de déchèteries

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX précise qu'il souhaite éclaircir quelques points, en préambule, avant de venir sur le sujet des déchèteries, reconnaissant que ce qui a été annoncé et voté pose problème. Il est, lui-même gêné par cette fermeture qui devrait se faire théoriquement en 2029.

Il ajoute qu'il est Vice-Président en charge de la prévention à CALITOM, qu'il a été élu par la Communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne ainsi que 3 autres collègues et qu'il est le seul Vice-Président qui voit sur son territoire la fermeture éventuelle d'une déchèterie. Il rappelle son attachement au service public, aux services qui sont offerts sur le territoire rural où l'on voit de plus en plus de choses disparaître.

Il conclut que ce préambule était indispensable, que la réflexion qui va suivre est, quant à elle, plus technique et qu'il a été amené à donner un pouvoir à Mme Myriam HUGUET, qui l'a représenté en raison de son absence, pour voter favorablement à cette fermeture. Il précise ainsi qu'il veut être très clair là-dessus et qu'il peut s'en expliquer. Il ajoute qu'il va essayer de démontrer pourquoi il a voté en ce sens.

Il tient à rappeler que la fermeture de la déchèterie n'a rien à voir avec le fait d'être une commune nouvelle et que Monsieur le Maire, aux endroits où il a pu, a montré son désaccord et a essayé de faire changer les avis mais que le vote du Syndicat a été net et sans bavures. Il appuie sur l'importance de cette précision argumentant que 2029 c'est aussi très loin, que d'autres événements peuvent survenir d'ici là et que la roue peut tourner. Il rappelle la fermeture du Tri Mécano Biologique qui a tenu 15 ans et qu'à l'issue de ces années, force a été de constater qu'il était devenu totalement obsolète.

Une fois ce contexte posé, il expose que le choix était pour lui difficile, que cela l'a été également pour CALITOM mais que cela s'est basé sur des éléments techniques et qu'il y a eu des interférences politiques dans ce débat-là. Il rappelle l'élection du Président de CALITOM, puis le travail du syndicat qui a été amené à faire des propositions, en précisant que c'est le Président de la CDC qui a la délégation sur la représentation à CALITOM. Enfin, il précise que la communication n'a pu se faire qu'après l'expression du vote officiel, après consultation des différents organes de concertation, à savoir la commission proximité de CALITOM dirigée par lui-même, ce qu'il a fait le plus honnêtement possible dans l'intérêt de CALITOM, le bureau syndical de CALITOM, ces deux organes s'étant positionnés à l'unanimité. La concertation a également eu lieu avec les présidents des communautés de communes et d'agglomérations et au final il y a eu le vote du Comité syndical, avec 61 voix pour, 9 voix contre et 7 abstentions sur les 77 votants au total, ce qui est le reflet d'un vote assez clair.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX fait part ensuite du dossier de presse qui a été fourni à la Charente Libre et à Sud Ouest pour présenter cette nouvelle modernisation des déchèteries :

Le réseau de déchèterie pour CALITOM uniquement, puisque qu'Angoulême gère ses propres déchèteries, comporte 29 déchèteries. Il a été créé à partir des années 1995 et la volonté politique à l'époque était qu'il y ait une déchèterie sur chaque canton. Les filières ont également évolué, car à la création des déchèteries seulement 5 produits étaient collectés, en 2005 c'était 21 et aujourd'hui ce sont maintenant plus de 40 sources de déchets qui peuvent être revalorisées et recyclées. Il précise, en outre, que tout ce qui est recyclé et/ou revalorisé n'est donc pas enfoui. Le gros problème en Charente aujourd'hui est que le seul moyen de traitement des déchets existants est l'enfouissement. Il rappelle pour mémoire qu'en 2019-2020, il y a eu un débat public où la population était invitée et qu'elle a défini les orientations des 10 années à venir sur la problématique du traitement des déchets. A cette époque, le débat public a opté pour la fermeture de l'incinérateur de La Couronne qui était une échappatoire intéressante mais devenue obsolète et qui nécessitait quelques améliorations. En Charente, il avait été pris l'option du « Tout Prévention » : Prévenir c'est guérir, mais le problème rencontré aujourd'hui est qu'il faut prendre conscience avec une certaine réalité que si certains sont « citoyens », d'autres ne se soucient pas du tout du traitement des déchets et que les 20 % qui devaient être atteints à l'échéance 2025 sont difficiles à atteindre. Une étude va d'ailleurs être relancée pour définir ce qui peut être fait de ces déchets puisque le charentais, en moyenne représente 580 kg. Il a un très bon taux de recyclage et de diminution des déchets mais des efforts sont encore à faire. Il ajoute que son discours n'est pas trop négatif par rapport, en particulier, au monde rural qui, lui, arrive à avoir des résultats très intéressants, le plus difficile étant sur les agglomérations et le travail est engagé sur cet aspect, là aussi.

Au-delà de l'évolution sur les filières, il y a nécessité de revoir toutes les organisations. Il est à noter que le budget 2021 est déficitaire de 3 100 000 € ou de 3 300 000 €, déficit qui implique nécessairement de réagir. Ce n'est pas aujourd'hui une situation catastrophique puisque que le Syndicat avait 14 000 000 € d'excédent, ce qui permet de ponctionner dessus mais cela ne pourra pas perdurer.

Cette situation financière a donc été aussi l'une des raisons du lancement des études :

- Etude sur les déchèteries
- Audit financier
- Tarification incitative (par opposition à la TOM => Taxe sur les Ordures Ménagères)
- Etc....
- 

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX aborde ensuite la réflexion de la remise en cause des déchèteries.

Il informe le conseil municipal que le maillage actuel est d'une déchèterie pour 7 000 habitants. La moyenne nationale, même si l'on ne peut pas toujours travailler à partir de ces éléments, eu égard aux problématiques qui sont différentes, est de une déchèterie pour 15 000 habitants et si le plan prévu est respecté, ce sera une déchèterie pour 9 000 habitants, ce qui démontre que l'équipement d'aujourd'hui n'est pas trop sous-évalué.

Il ajoute que certains sites sont limités en espace et que l'augmentation des filières n'aide pas. Sur la déchèterie de Montmoreau, certains espaces ne sont pas très bien réglés, ne sont pas propres, ni organisés. Il donne comme exemple d'organisation, la nouvelle déchèterie de Barbezieux.

Il évoque également un problème de sécurité des personnels, les agents qui travaillent seuls alors que la loi l'interdit (moyen de liaison ou travail en paire).

De plus, les sites de ramassage ne sont pas aux normes.

Ce sont pour toutes ces raisons qu'il a été décidé de prendre un cabinet d'études pour faire une analyse technique avec pour exigence le fait d'avoir une déchèterie soit à 15 km soit à 15 minutes, ouverte du lundi au samedi (ce qui est plus qu'actuellement), avec la présence de toutes les filières de valorisation sur le même site et la sécurité des accès.

Le travail a été réalisé en deux phases :

1. Concertation entre les élus représentants de CALITOM des différentes instances
2. Vote officiel le 8 février

Il présente ensuite la cartographie du projet qui montre ce qui touche le territoire de Lavalette-Tude-Dronne :

- Suppression de Nabinaud avec la possibilité de créer une entente avec Ribérac
- Création d'une déchèterie sur Poulignac qui entraînerait la fermeture de Brossac et Pérignac
- Fermeture de Montmoreau et Chalais avec la réalisation d'une nouvelle déchèterie vers Montboyer, lieu le plus central, mais là encore, rien n'est défini et tout est à discuter
- Amélioration de Villebois Lavalette, puisqu'il existe des possibilités.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX ajoute également que ce qui va être intéressant sur ces sites, c'est qu'il va pouvoir être fait des lieux d'échanges, permettant aux usagers de trouver des produits qui peuvent leur être nécessaires, sans être obligé de générer des déchets (exemple de fil électrique en petite quantité).

M. Roland ELUERD fait remarquer la clarté totale de l'article consacré aux déchèteries sur le journal de CALITOM, reçu aujourd'hui, et dorénavant intitulé « Alternatives ».

M. Thierry BRUNO demande ce que vont devenir les sites qui seront fermés, en précisant que le site de Montmoreau ne pourra rien accueillir d'autre qu'une déchèterie. Il propose l'acquisition de terrains derrière afin de réaliser une extension de l'actuel équipement.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX réaffirme qu'aujourd'hui rien n'est décidé puisque la perspective est à l'horizon de 2029 et que de plus le syndicat a des échéances financières jusqu'en 2024. Il est impossible de

savoir aujourd'hui ce que deviendra le site mais des réflexions vont se lancer à ce sujet, si l'hypothèse votée arrive à son terme. Il précise que Chalais n'étant plus aux normes, il fallait également trouver un lieu entre Chalais et Montmoreau, dans le cadre d'une organisation territoriale. Il ajoute que la réalisation d'un équipement neuf est plus avantageux financièrement que de réhabiliter deux sites, voire trois (Nabinaud). Ces problématiques ont été évoquées lors de la phase étude, sur le plan économique, mais également sur le plan environnemental.

Mme Corinne CHARRANAT suggère que la commune négocie pour que la nouvelle déchèterie soit réalisée sur le territoire de Montmoreau, en proposant de la réserve foncière. Elle conteste le départ de la déchèterie en expliquant que cet équipement est assimilé, aux yeux du citoyen, comme un service public, citoyen qui voit au fil des années les services publics disparaître. Elle déplore la façon maladroite du déroulement de cette prise de décision tout en reconnaissant que certains arguments sont discutables, notamment la hausse de certains tarifs mais conteste la viabilité du projet du point de vue du développement durable.

Elle ajoute que l'annonce de cette déchèterie en 2029, viable peut-être pendant 30 ans, va à contresens avec les projets de diminution des déchets, précisant que si l'objectif de réduction des déchets est réalisé, la construction d'une telle déchèterie sera dénuée de sens. Et cela, d'autant plus suite à la crise que la France traverse, avec la raréfaction des matières premières qui va forcément inciter la population à réduire ses déchets.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX est favorable à ce que soient étudiées les possibilités d'implantation d'un équipement nouveau sur une réserve foncière de la commune, en évoquant la limite de St Laurent de Belzagot, proche de Montboyer.

Il explique que l'objectif de réduction des déchets avec la prévention qui a été réalisée autour de cette problématique ne parvient pas à être atteint et, qu'en conséquence, il faut agir dès maintenant. Il en profite pour annoncer le coût que CALITOM n'aurait pas à payer (3 200 000 €) si chacun faisait un tri correct.

Sur la question de la crise traversée, M. Jean-Jacques PUYDOYEUX explique que cela a eu pour conséquence pour CALITOM d'avoir à payer la reprise du papier et du plastique qui ne pouvait plus être traités en Chine ou en Indonésie. Par chance, une réorientation a pu être trouvée en raison de la pénurie. Elle a permis de mieux vendre, mais rien ne dit que demain cette situation ne verra pas à nouveau le jour.

Il insiste sur le fait que le monde du déchet est un monde qui bouge beaucoup et que la vérité d'aujourd'hui ne sera pas forcément celle de demain, en citant comme exemple le centre de Tri Mécano Biologique (permettant de sortir les produits fermentescibles des poches noires), qui, il y a 15 ans, semblait être une bonne solution mais qui s'est avéré inefficace puisque ces produits, qui devaient retourner à la terre, n'ont pas pu l'être en raison de la présence d'arsenic. La fermeture a donc été décidée.

Il conclut sur un problème crucial : Que faisons-nous à la place de l'enfouissement ?, en précisant qu'aujourd'hui, il n'existe aucune solution, que CALITOM dépend totalement de Sainte-Sévère, que 70 000 tonnes sont à traiter et que Sainte-Sévère n'en prend seulement que 40 000. Il reste 30 000 tonnes qui sont envoyées sur l'extérieur, dans des décharges privées qui appliquent le prix de leur choix et, par manque de solutions, le Syndicat ne peut que s'aligner sur les prix. Il insiste sur le fait que c'est un débat difficile et sur lequel l'ensemble des élus se penche, avec une réflexion sur un projet d'unité de valorisation énergétique, qui permettrait, soit la production de chaleur pour chauffer des maisons, des hôpitaux ..., soit la fourniture d'électricité.

M. Jérôme DESBROSSE précise que le premier producteur de déchets est l'industriel qui fabrique les produits et que c'est là-dessus qu'il faudrait travailler.

Pour revenir à Montmoreau, il fait part de ses doutes sur le côté développement durable entre trois déchèteries actuelles et de proximité, à disposition des administrés et une seule, éloignée (préconisée à Montboyer ou dans ses environs). Il évoque la consommation de carburant, d'usure du véhicule et ne pense pas que ce projet aille dans le bon sens.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX indique que l'étude a également été menée sur l'impact carbone dans le cadre de ces nouvelles réorientations.

Sur la responsabilité des déchets, il évoque Amazone et précise que ce sont les consommateurs qui achètent, donc ce sont bien les consommateurs les premiers responsables.

S'agissant des publicités, il rappelle l'autocollant « Stop Pub » que l'on peut mettre sur les boîtes aux lettres et fait part d'une réflexion de changement à cet égard là aussi, en ayant un discours positif avec un « Oui Pub » ce qui serait du coup une autre démarche.

M. Philippe MICHELET fait remarquer qu'au-delà de l'impact carbone, il y a aussi l'aspect financier pour les administrés qui devront se rendre sur un autre lieu pour y déposer leurs déchets et en appuyant sur le prix du carburant. Il pense, en outre, que les habitants vont avoir du mal à être convaincus du fait de la contrainte un peu plus importante avec un coût qui augmente et craint que les déchets sauvages fleurissent un peu partout.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX répond qu'en matière de coût, il y a eu une volonté, l'année dernière, pour une augmentation entre 5 à 10 €. Des pressions politiques ont fait que l'augmentation ne s'est faite que de 2,5 €. L'augmentation préconisée cette année est évoquée entre 10 et 20 € parce que la quantité de déchets ne baisse pas, les taxes de l'Etat sont de plus en plus importantes, comme la TGAP qui, de 25 € en 2021, va passer à 65 € en 2025. Il explique que pour l'enfouissement d'une tonne de déchets, la facture sera de 65 €. Aujourd'hui, l'enfouissement est de 70 000 tonnes. Il revient sur la politique de prévention qui avait été mise en œuvre et qui ne va pas, dans l'immédiat, vers l'effet escompté. Cependant, cette politique de prévention continue à être œuvrée par des actions dans les écoles, auprès des centres de loisirs ...

M. Thierry BRUNO revient sur les moyennes annoncées, à savoir 1 déchèterie pour 15 000 habitants en précisant qu'on est dans la ruralité en Charente.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX souligne que CALITOM est un syndicat qui a de la ruralité et de l'urbain. La politique aujourd'hui est de faire que CALITOM soit un syndicat unique et actuellement il se situe entre la ruralité et deux agglomérations (Angoulême et Cognac). Il précise que ramasser les déchets en rural coûte beaucoup plus cher qu'en ville.

Il informe le conseil que l'opération modernisation va être lancée sur Poulignac, dont le coût est beaucoup plus faible dans la mesure où CALITOM est propriétaire du terrain et que par conséquent les deux premières déchèteries qui seraient fermées seraient Brossac et Pérignac.

Mme Myriam HUGUET propose aux conseillers municipaux de regarder la vidéo, sur le site de CALITOM, qui présente la déchèterie de Barbezieux et de constater ainsi le plus apporté par la modernité.

M. Philippe MICHELET précise qu'il ne doute pas de la conception mais s'interroge sur les économies qui pourront être faites. Il complète ses propos en se demandant également si l'on a bien intérêt à aller si vite, eu égard à d'autres régions de France qui sont bien plus en retard.

Monsieur le Maire remercie M. Jean-Jacques PUYDOYEUX d'avoir traité ce sujet qui n'est pas un sujet facile, soulignant qu'il a pris des décisions qui ne sont pas faciles à prendre mais qu'il a su le faire avec courage, ce qui n'est pas forcément évident. Il le remercie également d'avoir souligné son opposition à ce projet de fermeture et M. Jean-Jacques PUYDOYEUX ajoute que Mme Christine VALEAU-LABROUSSE s'y était opposée également lors de la même réunion.

## 2. Valorisation du bourg de Saint-Amant de Montmoreau : choix du maître d'œuvre

Monsieur Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle au conseil municipal que la consultation en vue du recrutement d'un bureau d'études chargé de l'étude et de la maîtrise d'œuvre du projet de valorisation du bourg de St Amant a été réalisée. Neuf bureaux d'études ont déposé une offre et quatre d'entre eux ont été auditionnés par le groupe de travail avec l'accompagnement de l'ATD et des services de l'Etat.

Ces quatre bureaux d'études ont eu jusqu'au 18 février 2022 pour déposer leur offre définitive, après leur audition, et suite à la dernière analyse, c'est le bureau d'études Rouge Bordeaux de Libourne qui a été classé le mieux disant.

M. Jérôme DESBROSSE fait remarquer que ce travail a été très intéressant et que les deux bureaux qui sont arrivés en tête ont été le moins cher et le plus cher. Il complète pour dire que les jeunes du Bureau d'études retenus avaient l'air motivé.

Il propose au conseil municipal de retenir le Bureau d'études Rouge Bordeaux pour réaliser les études et la maîtrise d'œuvre de la valorisation du bourg de St Amant pour un montant d'honoraires décomposés ainsi qu'il suit :

- Tranche Ferme (faisabilité avec études de diagnostic globales, d'avant-Projet, de traitement des espaces extérieurs, de stratégie de stationnement et d'accessibilité, d'un circuit de valorisation du site et de nouvelles liaisons douces et animations autour du projet) : 8 960 € HT

- Tranche optionnelle 1 (Maîtrise d'œuvre pour la valorisation de la place de l'Eglise) : 2 890,94 € HT
- Tranche optionnelle 2 (Maîtrise d'œuvre pour la valorisation de la traverse du bourg et l'aménagement d'une aire de stationnement) : 15 869,06 € HT

Il précise que le Département pourrait subventionner les études à hauteur de 50 %, dans le cadre du schéma du bâti pour les études opérationnelles (tranche ferme) et à hauteur de 30 % pour la maîtrise d'œuvre au titre de l'aménagement et l'embellissement des bourgs (tranches optionnelles 1 et 2)

Le plan de financement de la maîtrise d'œuvre pourrait être ainsi estimé à :

Tranche ferme :	8 960,00 € HT
Tranche optionnelle 1 :	2 890,94 € HT
Tranche optionnelle 2 :	15 869,06 € HT
Total HT :	27 720,00 € HT

Département :	
Sur tranche ferme – 50 % :	4 480,00 €
Sur tranche optionnelle 1 et 2 :	5 628,00 € HT
Fonds propres :	10 108,00 €

**Le conseil est invité à se prononcer sur le recrutement du bureau d'études Rouge Bordeaux ainsi que pour autoriser M. le Maire à déposer les demandes de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre de l'étude et la maîtrise d'œuvre du projet.**

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

### 3. Vidéoprotection

M. Jean –Jacques PUYDOYEUX rappelle au conseil municipal qu'un dispositif de vidéoprotection des lieux publics a été mis en place en 2021 pour un montant de 28 310,93 € HT, subventionné à 31 % au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Il expose que les services préfectoraux ont été interrogés pour des demandes d'installation de vidéoprotection pour des espaces privés d'entreprises. La municipalité ne peut mettre ce dispositif en place que pour la surveillance de lieux publics et non pour le compte d'entreprises privées, qui, elles, peuvent en faire la demande directement auprès de la Préfecture.

Il propose au conseil municipal l'extension de ce dispositif sur plusieurs autres sites, après étude de la commission ainsi que pour améliorer le système de lecture des plaques d'immatriculation (Restaurant/Eglise à Montmoreau) :

- Aignes et Puypéroux : 3 installations de caméra
  - Une pour protéger l'Eglise
  - Une pour la Salle des Fêtes
  - Une pour le problème de véhicules qui traversent Aignes et provoquent ainsi des dégradations sur les maisons d'habitation
- Saint Laurent de Belzagot : 3 installations
  - Une pour l'Eglise
  - Deux pour la salle des Fêtes
- Place de la Tude : 2 installations
  - Une pour les halles
  - Une pour l'aire de camping-car
- Parking de la Gare : 2 installations
  - Une pour protéger les ateliers communaux
  - Une pour la gare
- Les Mirandes : 1 installation
  - Une pour les aires de jeux

Un devis de 13 843,68 € HT est présenté au conseil municipal et une subvention, au titre du FIPD pourrait être déposée.

Il est présenté le plan prévisionnel de financement suivant :

Montant de la dépense :	13 843,68 € HT
FIPD 80 % :	11 074,94 €
Fonds propres :	2 768,74 €

Une rencontre va avoir lieu avec les gendarmes pour que le dossier puisse être transmis à la Préfecture avant le 25 mars 2022.

Monsieur le Maire en profite pour donner lecture au conseil municipal d'une lettre de remerciements de la gendarmerie pour l'installation de ce dispositif qui leur a permis d'aboutir favorablement sur une enquête judiciaire.

Monsieur Thierry BRUNO s'interroge sur la caméra à installer au niveau de la gare, précisant que cela appartient à la SNCF. M. Jean-Jacques PUYDOYEUX précise que la surveillance concerne la voie publique.

**Le conseil est invité à se prononcer sur ce projet ainsi que sur son financement :**

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

## Urbanisme, Bâtiments communaux

### 4. Dénomination des rues

Il est exposé au conseil municipal que certains noms de rue ou de lieu font doublon. Un débat s'engage entre ceux qui sont d'accord pour modifier les noms et ceux qui ne le désirent pas.

- Impasse de chez Berthomé et Impasse de La Chaise : les deux noms de rues avaient été gardés pour la même route et seul un nom peut subsister. En commission il avait été choisi La Chaise
  - Choix : Impasse de Chez Berthomé La Chaise

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

- A Aignes, il y avait Chemin du Maine Bastard et à St Laurent Chez Bastard : il pourrait être conservé Chez Bastard à St Laurent de Belzagot et nommé à Aignes Chemin du Cimetière
  - Choix à Aignes : Chemin du Cimetière
  - Choix à St Laurent : Chez Bastard

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

- A St Laurent, il y a Impasse de La Croix et à Aignes, Route de La Croix
  - Choix à Aignes : Route de La Croix
  - Choix à St Laurent : Route des Vignes Basses

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 2 (MM. MICHELET et FRETIER)	Abstention : 0

- Rue des Côtes et Chemin de La Côte à Saint-Laurent. Mme Béatrice PIVETEAU précise que souvent des personnes vont à La Côte alors qu'ils veulent venir aux Orchidées.
  - Choix 1 : Rue des Orchidées à la place de Rue des Côtes
  - Choix 2 : Chemin de la Côte conservant son nom

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 1 (M. MICHELET)	Abstention : 1 (M. FRETIER)

Mme Francine WILLAUME propose que le nom des lieux-dits soit conservé en plus du nouveau nom attribué. M. Bernard HERBRETEAU précise qu'officieusement c'est possible mais que l'adresse officielle ne mentionnera pas le nom du lieu-dit.

Ces quatre points ayant été éclaircis, la commission va continuer à travailler sur les autres dénominations qui ne conviennent pas à la Poste afin de proposer, pour délibération, la totalité de la renumérotation lors d'une prochaine séance.

## 5. Organisation « matérielle » des services – aménagement de la mairie de Montmoreau et de l'antenne de St-Amant

M. Bernard HERBRETEAU rappelle, que lors de la réunion précédente, le conseil municipal avait voté pour la réalisation de travaux à la Mairie de Montmoreau.

La commission Bâtiment communaux s'est réunie, à nouveau le 21 février 2022 et il s'avère que certains élus, dont le Maire, souhaitent que St Amant reste une antenne, pour faire vivre l'ancienne mairie, avec deux agents qui resteraient sur St Amant.

Les travaux sur cette antenne ont donc été évoqués :

- Installation d'une cloison avec une porte dans la pièce du cadastre pour installer un bureau dans lequel pourrait être installée Mme Marie-Noëlle NAUDIN et l'autre partie de la pièce serait réaménagée pour recevoir une kitchenette, les sanitaires (existants) et un espace repas.

Les travaux sur Montmoreau pourraient, quant à eux, être réalisés ainsi à moindre coût et sans architecte, mais avec :

- Intervention d'un maçon pour ouvrir des portes, réaliser des linteaux,
- Intervention d'un charpentier pour l'installation d'un escalier
- Intervention d'un électricien
- Le restant des travaux (placo, peinture, carrelage) serait fait en régie.

La nature des travaux serait :

- Rez-de-chaussée
  - Réaménagement de l'accueil
  - Aménagement d'un bureau dédié aux titres sécurisés
  - Et un autre bureau actuellement ouvert mais qui serait fermé
- Au 1<sup>er</sup> étage
  - Le bureau du Maire
  - Le bureau éventuellement de la secrétaire générale
  - Et les deux autres bureaux qui y sont actuellement

ce qui représenterait 7 bureaux dont l'accueil, éviterait que le personnel soit trop tassé, permettrait de diminuer les coûts et d'aménager le deuxième étage.

- Au 2<sup>ème</sup> étage
  - Resterait la Salle du Conseil/Salle des mariages
  - La salle B pourrait être la salle de réunion des adjoints ou une petite salle de réunion
- Au 3<sup>ème</sup> étage
  - Une salle réservée
  - 3 autres bureaux (archives qui vont être déménagées, ...) qui pourraient être attribués à certains élus ou autre.

Mme Myriam HUGUET demande à ce que le chauffage ainsi que des connections Internet soient prévus au 3<sup>ème</sup> étage.

M. Bernard HERBRETEAU précise que les travaux envisagés pour le moment ne concernent pas ce niveau. Il ajoute qu'il n'était pas favorable, au départ, à ce que tout le personnel ne soit pas à Montmoreau, mais reconnaît que ce n'est pas facile et qu'il serait dommage de ne pas faire vivre St Amant.

Monsieur le Maire précise que c'est une restructuration qui doit être faite à moindre frais et que concevoir 9 bureaux à Montmoreau en plus de salles nécessiterait une enveloppe financière beaucoup plus importante. Il ajoute que laisser des services à St Amant, avec juste à aménager 1 bureau, relève de la logique puisque toutes les infrastructures y sont.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la répartition du personnel, à savoir, 2 agents à St Amant et le reste du personnel à Montmoreau :

Décision du conseil municipal		
Pour : 17	Contre : 5 (Mmes HUGUET + pouvoir de M. LATUILLERIE, BLANDINEAU, HERAUD et M. BRUNO)	Abstentions : 4 (MM. MICHELET, FRETIER, HERBRETEAU et Mme LACOUR)

Monsieur le Maire précise qu'il ose espérer que les votes ne sont pas le signe d'une opposition entre les communes historiques et la commune de Montmoreau, vis-à-vis de St Amant. Il estime qu'il faut se projeter dans l'avenir de façon à faire en sorte que la commune dépense le moins d'argent tout en respectant une cohérence d'organisation.

Il note toutefois, avec regret, que les oppositions et abstentions proviennent des élus des anciennes mairies. Mme Myriam HUGUET précise que cela ne doit pas être vu ainsi mais plutôt d'un côté fonctionnel bien qu'elle reconnaisse le manque de place sur Montmoreau et que M. le Maire ne doit pas voir cela comme quelque chose contre lui.

M. Philippe MICHELET explique que sa position vient du fait qu'il ne croit pas au fonctionnement tel que présenté et qu'il ne pressent pas d'amélioration au balbutiement actuel tant que tout le personnel ne sera pas sur le même site.

Monsieur le Maire convient que le balbutiement existe et que c'est pour cette raison que la mairie de Montmoreau est actuellement fermée le jeudi après-midi pour une durée de 1 mois, avec réunion de service à 13 H 30 pour identifier les dysfonctionnements et possibilité de se mettre à jour sans être dérangé.

Il ajoute qu'aux yeux de certains il est toujours le Maire de St Amant, ce qu'il conteste en précisant également que sa volonté est qu'une répartition intelligente des choses soit effective d'autant plus quand elle permet de faire des économies sans mettre le fonctionnement en péril. La délocalisation de services municipaux existe ailleurs et fonctionne. Les services Urbanisme, Voirie..... peuvent également fonctionner tout en étant à St Amant.

## Complexe sportif

### 6. Zone de sports de raquettes : présentation du cahier des charges de l'ATD

M. Jérôme DESBROSSE rappelle l'approbation, le 22 décembre 2021, du projet de création de deux terrains de tennis, un terrain de Padel et de tout l'ensemble.

La commission a sollicité l'ATD pour l'aider dans l'élaboration du cahier des charges pour consulter un architecte. Elle s'est réunie hier soir pour travailler, un peu plus dans le détail, le cahier des charges d'un point de vue technique afin de définir les attentes des élus.

Une rédaction précise va être réalisée et la consultation sera lancée auprès de 3 architectes.

Il souligne que le chiffrage de l'ATD est le même que celui de l'Architecte qui a réalisé l'étude de faisabilité. Il présente à nouveau une esquisse du projet en précisant quelques détails d'ordre technique de façon à bien calibrer la commande à l'architecte, y compris dans l'agencement des tribunes, les cheminements, l'éclairage...

Il précise que l'ATD a également fait un phasage sur 17 mois ce qui signifie que le projet sera réalisé sur deux exercices comptables.

## Culture Communication

### 7. Proposition de blasons

M. Roland ELUERD expose que pour avoir un blason à Montmoreau il existe deux solutions :

- Faire réaliser un blason original et nouveau avec des meubles (figures) différents, nouveaux
- Partir d'un blason historique
  - Le blason historique, le plus ancien connu, datant de 1383, est celui de Raymond de Mareuil, 1<sup>er</sup> seigneur de Montmoreau, suivi de 7 successeurs.

M. Roland ELUERD présente le blason en question, « de gueules au chef d'argent avec un lion d'azur, lampassé, armé et couronné d'or (la langue, les griffes et la couronne sont en or), brochant le tout.

Il explique qu'il n'est pas possible de reprendre ce blason, propriété de cette famille.

Il propose donc 5 solutions :

La commune nouvelle étant née de la réunion de 5 communes, il faut traduire cette rencontre des cinq communes, soit en travaillant sur le chef (le haut de l'écu) avec 3 d'argent et deux de gueules ou 3 de gueules et 2 d'argent, représentant 5 pièces au total ou bien avec un chef d'argent complet et 5 bandes de sable ou alors toujours les 5 pièces mais sur l'écu fascé en horizontal ou bien palé en vertical.

Il précise que le conseil doit faire un choix pour que le dessin soit travaillé par l'Armorial de France afin d'être présenté au conseil municipal pour adoption par délibération, puisque le blason deviendra quelque chose d'officiel. Il souligne que cette prestation est gratuite.

Il précise qu'il ne faut pas confondre le blason et le logo, étant entendu que le logo peut changer selon les municipalités alors que le blason est définitif.

Mme Francine WILLAUME demande ce qu'il se passe si d'autres communes rejoignent Montmoreau un jour.

M. Roland ELUERD précise que les communes historiques ont été les fondatrices. Il ajoute que pour distinguer une famille originale et une famille seconde, une barre oblique est placée sur le blason de cette dernière (exemple Bourbon et Condé).

Il invite le conseil municipal à faire un choix avec la représentation des 5 communes :

- Soit dans le chef
- Soit dans l'écu
- Réalisation de palé (lignes verticales)
- Réalisation de fascé (lignes horizontales)

Mme Myriam HUGUET souhaite savoir si cela ne posera aucun problème par rapport au château ou à Villebois.

M. Roland ELUERD répond que le blason de Villebois est très différent.

Il précise également que les communes anciennes ont quasiment toutes un blason (Chalais, Blanzac, ...)

M. Jérôme DESBROSSE s'interroge par rapport à Mareuil et M. Roland ELUERD précise que nous sommes en dehors puisque le lien entre la famille de Mareuil et la commune de Mareuil concerne justement le blason que nous ne pouvons pas choisir.

Votes pour le palé : 5 => MM. BOLVIN, HERBRETEAU, BRUNO, ELUERD et Mme HERAUD

Votes pour le fascé : 14 => MM. VIGIER, DESBROSSES (2 voix), PAUL-HAZARD, DEMESSEMAKERS, PUYDOYEUX, LABBÉ et Mmes CAILLETEAU, VALEAU-LABROUSSE, PIVETEAU, CHASTEL, HUGUET (2 voix), GODREAU.

Après le vote, M. Roland ELUERD précise que le blasonnement sera donc : « Fascé d'argent et de gueules de cinq pièces, au lion d'azur armé, lampassé et couronné d'or brochant sur le tout ».

M. Roland ELUERD en profite pour annoncer que le Bulletin Municipal est imprimé, qu'il va être remis aux conseillers municipaux à la fin de la séance et qu'il sera distribué dans les boîtes aux lettres la semaine prochaine.

Il informe également que les deux bulletins municipaux (2<sup>ème</sup> semaine de janvier et 2<sup>ème</sup> semaine de juillet) paraîtront, le 1<sup>er</sup> sous forme thématique (30 pages environ) et le second sous forme d'un agenda détaillé de tout ce qui s'est fait depuis le début de l'année et de ce qui est projeté (20 pages environ).

Il appuie sur la date impérative de remise des articles, à savoir :

- Bulletin de janvier : 1<sup>er</sup> novembre
- Bulletin de juillet : 1<sup>er</sup> mai

## Administration Générale

### 8. Société Publique Locale Grand Angoulême Mobilité Aménagement (GAMA)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a rencontré le Directeur Général Délégué de la Société Publique Locale Grand Angoulême Mobilité Aménagement (GAMA).

Il expose que cette société anonyme de droit privé est :

- Publique puisque 100 % de son capital est détenu par des collectivités locales, que le PDG impliqué dans sa gestion et sa stratégie est un élu et que le Vice-Président en charge de la prospective et du développement est également un élu
- Locale parce qu'elle est attachée au territoire et ne peut travailler que pour ses actionnaires.

Elle exerce ses activités dans 3 domaines : la construction, l'extension et la réhabilitation des bâtiments publics – la voirie, les espaces publics, la mobilité et les réseaux – l'aménagement (lotissement, réaménagement de zones, résorption de friches, redynamisation de centres bourgs) et au titre de 4 niveaux d'intervention : l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la Délégation de Maîtrise d'Ouvrage, le transfert de Maîtrise d'Ouvrage et la Maîtrise d'œuvre mais uniquement en voirie, espaces publics et réseaux.

Les avantages de recourir à cette SPL (Société Publique Locale) sont :

- Facilité de l'engagement (sans mise en concurrence)
- Réactivité
- Compétences spécifiques
- Sensibilité à l'intérêt public

Enfin, pour intégrer cette Société, la collectivité doit en devenir actionnaire avec l'accord de ses membres pour le montant d'une action à 1 000 €.

Il est demandé si une rencontre avec les dirigeants de cette société intéresserait les membres du conseil afin de déterminer la pertinence pour la commune d'intégrer la SPL GAMA.

**Le conseil est invité à se prononcer sur cette proposition de rencontre.**

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

## Assainissement

### 9. Autorisations Budgétaires Spéciales

Il est rappelé au conseil municipal que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité, avant le vote du budget de l'exercice en cours, de mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrit au budget précédent.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Sur décision de l'organe délibérant, il peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette, crédits inscrits en dépenses imprévues, crédits inscrits dans le cadre d'opérations d'ordre et hors restes à réaliser.

En ce qui concerne le budget assainissement de la commune, cela représente donc :

Chapitre	BP2021	25% (montant autorisé avant le vote du BP 2022)
20 : immo incorporelles	75 000,00 €	18 750,00 €
21 : immo corporelles	359 700,00 €	89 925,00 €
Total	434 700,00 €	108 675,00 €

Ce qui permettrait d'ouvrir, d'ores et déjà, des crédits qui seraient repris dans le Budget Principal 2022.

Il est proposé l'ouverture de crédits suivants :

Chapitre	Opération	Article	Investissements votés
21	OPNI		
	Op 1005 – Accès Station St Cybard	2111	7 500,00 €
	Op 1005 – Accès Station St Cybard	2128	9 500,00 €
	Op 1012 – Station St Eutrope	2128	11 000,00 €
Total chapitre 21			28 000,00 €
20			
Total chapitre 20			0,00 €
TOTAL			28 000,00 €

Il est précisé que les travaux sur la grange de St Cybard se feront en régie.

**Le conseil est invité à se prononcer sur ces Autorisations Budgétaires Spéciales du Budget Assainissement :**

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

## 10. Effacement d'une dette sur le budget assainissement

Le Tribunal d'Instance d'Angoulême s'est prononcé sur l'effacement de la dette d'un débiteur du service assainissement pour un montant de 210,38 €.

Cette mesure s'imposant à la collectivité, il convient que la commune prenne une délibération d'acceptation d'effacement de cette dette et qu'elle inscrive les crédits correspondants au compte 6542 du budget assainissement 2022.

M. Hervé LABBÉ se fait confirmer par M. Philippe MICHELET qu'il s'agit d'un dossier de surendettement.

**Le conseil est invité à se prononcer sur ce sujet.**

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

## Ressources Humaines

### 11. Demande de stage de 4 mois dans le cadre d'un apprentissage Jardinier Paysagiste

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE expose au conseil municipal qu'une demande de stage de 4 mois (fin février à fin juin 2022) a été formulée à la Mairie dans le cadre d'un apprentissage de Jardinier Paysagiste, dispensé par la Maison Familiale Rurale de La Rochefoucauld, avec 3 semaines par mois en mairie et une semaine à l'école.

La durée du stage en présence effective en mairie sera ainsi ramenée à 3 mois.

Elle précise qu'il n'y a pas d'obligation de gratification si la présence effective en entreprise n'est pas supérieure à 3 mois.

M. Jérôme DESBROSSE et M. Thierry BRUNO estiment qu'une gratification pourrait tout de même lui être octroyée.

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE précise que la base de gratification est de 3,90 € par heure de présence effective, ce qui représenterait un peu plus de 1 600 € au total.

Il est précisé à M. Hervé LABBÉ qu'il s'agit d'un jeune garçon de la commune de Deviat, qui vient de finir un premier stage à la Mairie de Blanzac.

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE propose donc d'inscrire les crédits au budget et de gratifier ce jeune stagiaire à hauteur de 3,90 € par heure de présence.

**Le conseil est invité à se prononcer sur cette proposition :**

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

## Finances

### 12. Autorisations Budgétaires Spéciales

Il est rappelé au conseil municipal que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité, avant le vote du budget de l'exercice en cours, de mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrit au budget précédent.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Sur décision de l'organe délibérant, il peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette, crédits inscrits en dépenses imprévues, crédits inscrits dans le cadre d'opérations d'ordre et hors restes à réaliser.

En ce qui concerne le budget de la commune, cela représente donc :

Chapitre	BP2021	25% (montant autorisé avant le vote du BP 2022)
165 : Dépôts et caution	3 800,00 €	950,00 €
20 : immo incorporelles	148 800,00 €	37 200,00 €
21 : immo corporelles	300 063,00 €	75 015,75 €
23 : immo en cours	824 000,00 €	206 000,00 €
Total	1 276 663,00 €	319 165,75 €

Des crédits ont été ouverts lors de la séance du 2 février pour un montant de 23 920 €, récapitulés ainsi qu'il suit :

Chapitre	Opération	Article	Investissements votés
21	OPNI		
	Op 371 - Matériel Informatique	2183	11 000,00 €
	Op 406 - Aménagement de la Mairie	2184	420,00 €
Total chapitre 21			11 420,00 €
20	Op 103 - Place de St Amant	2033	500,00 €
Total chapitre 20			500,00 €
23	Op 393 - Aménagement bourg St-Eutrope	2315	12 000,00 €
Total chapitre 23			12 000,00 €
TOTAL			23 920,00 €

Il est proposé d'ouvrir de nouveaux crédits, qui seront également repris dans le Budget 2022 de la commune :

Chapitre	Opération	Article	Investissements votés
21	OPNI		
	Op 270 - Bibliothèque	2184	304,00 €
	Op 367 - Logements communaux	2135	1 229,00 €
	Op 397 - Panneaux de signalisations	2158	100,00 €
Total chapitre 21			1 633,00 €
20			
Total chapitre 20			0,00 €
23			
Total chapitre 23			
TOTAL			1 633,00 €

**ce qui porterait le montant des autorisations budgétaires totales à : 25 553,00 €.**

**Le conseil est invité à se prononcer sur ces nouvelles Autorisations Budgétaires Spéciales :**

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

### 13. Indemnité forfaitaire de déplacement

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE expose au conseil municipal qu'il y a des agents, dans la collectivité, qui effectuent des déplacements de manière quotidienne, avec leur véhicule personnel, pour assurer l'entretien des bâtiments des communes historiques notamment. Elle précise que l'indemnisation des agents qui effectuent des déplacements répétés et quotidiens à l'intérieur d'une commune, qu'elle soit dotée d'un réseau de transports en commun ou non, prend la forme d'une indemnité forfaitaire de déplacement, d'un montant maximum de 615 euros (montant au 01/01/2021).

Elle précise à Monsieur le Maire que cette indemnité n'est pas assujettie à charges sociales.

L'agent effectuant les missions d'entretien des salles des communes historiques doit donc être indemnisée sous la forme d'une indemnité forfaitaire de déplacement et non pas sous la forme d'indemnités kilométriques.

La commission Finances – Ressources Humaines, après avoir étudié ce sujet, propose qu'une indemnité forfaitaire de 200 € soit allouée à cet agent au titre de l'année 2021 et de revoir ce montant chaque année.

**Le conseil est invité à se prononcer sur ce sujet.**

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

### 14. Remboursement des frais kilométriques des régisseurs

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE expose au conseil municipal qu'une élue a bien voulu accepter d'assurer les fonctions de régisseurs de recettes des régies de l'épicerie, de la bibliothèque et de la borne de Camping-Car.

A ce titre, elle se rend régulièrement à la Trésorerie de Barbezieux afin d'y déposer les fonds.

Il est proposé au conseil municipal que les frais qu'elle engage au titre de ces déplacements lui soient remboursés sur la base des indemnités kilométriques applicables au personnel de l'Etat en vertu de l'arrêté

du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

**Le conseil est invité à se prononcer sur ce sujet.**

<b>Décision du conseil municipal</b>		
<b>Pour : 25 (Mme WILLAUME ne prend pas part au vote)</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

## 15. Remboursement des frais engagés par des agents pour le compte de la commune

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE expose au conseil municipal que deux agents ont fait une avance sur leurs deniers personnels pour le compte de la commune.

A ce titre, il convient de les rembourser des frais qu'ils ont engagés.

Il s'agit de :

- M. Gérard PERONNAUD : 30,03 € pour le paiement de Gazoil lors d'un déplacement à Lignières-Sonneville pour la démonstration de matériel.
- Mme Cathy SEGUIN : 6,90 € pour l'acquisition de peinture pour les travaux de réalisation d'une grainothèque.

**Le conseil est invité à se prononcer sur ces remboursements**

<b>Décision du conseil municipal</b>		
<b>Pour : 26</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

## Questions diverses

- **Remerciements de l'Amicale des Résidents et de l'ensemble des résidents de l'EHPAD des Orchidées pour la subvention attribuée en 2021.**
- **M. Jean-Jacques PUYDOYEUX informe que l'opération « Ma famille Zéro déchet » est lancée et que seulement 4 familles se sont inscrites sur Internet.**
- **Mme Murielle HERAUD informe le conseil municipal que des actions pour la Journée Mondiale de la sensibilisation à l'autisme du samedi 2 avril 2022 commencent à se dessiner, à se définir. Une réunion est programmée le 11 mars pour organiser cette journée. Cette journée devrait se dérouler tout le week-end, peut-être même dès le vendredi avec un colloque organisé par l'APEC. Le samedi, des décorations seront installées dans les différents magasins de Montmoreau. Le premier marché déjeunatoire aura également lieu cette même journée et un thé dansant sera peut-être organisé.**
- **Participation à la mise en place d'une animation pour le festival des Gaminades qui se déroulera tous les week-ends de juin avec une animation pour Montmoreau le 25 juin 2022. Mme Mathilde LARDIERE, de la CDC, a demandé à l'association Vie Associative d'organiser une journée ou une demi-journée à cette occasion pour participer à cette grande manifestation que sont les Gaminades. Mme Myriam HUGUET précise que cette année, la formule Gaminades décentralisées est reprise pour les communes qui le souhaitent en faisant participer les comités de fêtes ou les communes. Les spectacles sont pris en charge par la CDC, par contre les buvettes et l'organisation reviennent aux communes organisatrices. Le bénéfice des buvettes reviendrait aux organisateurs. Elle ajoute que si cette nouvelle formule n'est pas satisfaisante, l'organisation originelle serait peut-être reprise sur un seul site, sachant que cette formule ne fait pas l'unanimité, bien qu'une telle organisation nécessite un grand nombre de bénévoles, un site qui puisse être fermé et sécurisé, ce que toutes les communes ne peuvent pas forcément mettre en œuvre. Elle**

rappelle également que la CDC a envoyé un document pour cette organisation que Mme Murielle HERAUD confirme avoir reçu.

- Remerciements du directeur de la MFR du Sud Charente, situé à Aignes, pour le soutien de la commune au projet d'ouverture de la terminale Bac Pro SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires). Cette dernière a été acceptée et sera ouverte en septembre prochain.
- Monsieur le Maire rappelle ce qu'il a dit en début de séance sur le soutien de la municipalité à l'Ukraine, notamment par le pavoisement de la mairie avec le drapeau Ukrainien.
- Il expose que M. Ronan GAUDIN, chargé de mission « Petite ville de demain », procède actuellement au recensement des locaux commerciaux vacants / vitrines vacantes sur la commune, en partenariat avec l'association des commerçants. Des locaux ont été identifiés et les propriétaires sont recherchés.
- Mme Murielle HERAUD présente une action de sensibilisation à la maladie de Lyme qui va certainement intéresser les associations, notamment celles des randonneurs et celles des parents d'élèves. Elle précise que cette maladie provoque des dégâts dont on ne parle pas assez et propose de mettre cette action en place.
- M. Hervé LABBÉ réaffirme qu'une salle sera à mise à disposition pour stocker les dons aux ukrainiens.
- Dans le cadre des futures élections, et notamment celles des présidentielles des 10 et 24 avril 2022, il précise que cette année il y aura deux bureaux de vote dans la salle des fêtes de Montmoreau. Il évoque l'organisation des permanences et la tenue des bureaux de vote. Il rappelle que chaque électeur recevra une nouvelle carte électorale avec un QR Code. Il est précisé que les anciennes adresses seront reprises puisque la commune ne sera pas prête dans le cadre de la nouvelle renumérotation et qu'il faut éviter les problèmes de distribution de ces cartes.
- Des tableaux pour la tenue des permanences dans les deux bureaux de vote ont été préparés et chaque conseiller est invité à identifier ses créneaux de disponibilité à la fin de la séance. Il est également rappelé que les personnes s'inscrivant pour le créneau de 8 H - 10 H devront obligatoirement être disponibles le soir après la rédaction des Procès-Verbaux pour les signer.
- Monsieur le Maire rappelle qu'ensuite il y aura les législatives au mois de juin.
- M. Hervé LABBÉ souhaite savoir ce qui est prévu pour l'entretien des villages et de leurs bâtiments, notamment à Aignes et comment l'organisation se met en place, car actuellement personne n'y intervient. Monsieur le Maire charge Mme Françoise MORNET de voir cette organisation (Mme Florence LAGOURDETTE, pour les bâtiments et M. Gérard PERONNAUD, pour les extérieurs). Mme Murielle HERAUD précise qu'il a été dit aux citoyens, aux randonneurs... de signaler à Mmes HERAUD, HUGUET et M. LABBÉ les interventions urgentes à réaliser pour que l'information puisse remonter rapidement. Il est précisé qu'en cas de problème sur les voies, M. Gérard PERONNAUD peut être contacté directement, pour une réactivité immédiate, sans passer par des intermédiaires. M. Bernard HERBRETEAU précise qu'il n'y a pas d'agents attitrés et que les interventions se font en fonction des besoins et des plannings élaborés. Monsieur le Maire précise qu'il serait souhaitable que le même nombre d'heures de l'ancien agent d'Aignes soit affecté pour l'entretien de la commune historique. M. Bernard HERBRETEAU l'informe que les agents se déplaçant à plusieurs, le travail n'est pas organisé selon un critère d'heures mais plutôt en fonction de la nécessité. Mme Murielle HERAUD précise que M. Paul BARBEREAU connaît bien le secteur.
- M. Jean-Jacques PUYDOYEUX rend compte d'un entretien qu'il a eu avec M. CALLEC, de l'ADA, dans le cadre du contrôle de vitesse dans la descente des Pacauds et il ressort que 72 % des véhicules roulent à des vitesses supérieures de 20 km/h, justifiant la pétition qui avait été faite. Un aménagement devra être prévu. La commission va travailler en ce sens. Une réponse à la pétition sera faite après la réunion de la commission. Il précise que la vitesse à St Cybard est respectée.

- **M. Olivier DEMESSEMAKERS informe que le propriétaire des chambres d'hôtes Montis Maurelli qui est domicilié « chez Braud » a signalé que la route est bloquée en partie. Il ajoute que la semaine passée une ambulance a été bloquée pendant 2 heures dans la boue parce que le véhicule a voulu passer à côté de la barrière et est tombé dans le fossé. Il demande à ce que la route soit bloquée complètement pour éviter ce genre d'incident. M. Bernard HERBRETEAU intervient pour dire que cette route ne peut pas être bloquée d'en haut afin de ne pas pénaliser les agriculteurs. Il est prévu de mettre un gros bloc de béton. Seuls les piétons et les vélos pourront alors passer.**
- **M. Olivier DEMESSEMAKERS informe le conseil municipal que le 2<sup>ème</sup> apéro entrepreneurs a eu lieu dans les locaux de l'Entreprise TISON. Cette rencontre des artisans-commerçants montmoréliens est appréciée et favorise les échanges. L'association étudie également l'embellissement des Halles Place de la Tude, trois devis auprès d'artistes ont été demandés, dont l'un d'entre eux a réalisé une œuvre à côté du château de Barbezieux (une fresque avec une calligraphie à laquelle des jeunes ont également été associés) et une autre artiste a réalisé quelque chose à Montboyer. L'association travaille aussi sur l'annuaire de tous les artisans commerçants du Montmorélien.**
- **Mme Murielle HERAUD signale que samedi matin un poissonnier sera présent au marché et que la boulangerie sera également présente (Moulin Sartier).**
- **Mme Myriam HUGUET souhaiterait savoir si l'information qui circule sur la commune quant à l'installation d'un deuxième boulanger est vérifiée. Monsieur le Maire précise que ce sont deux boulangers qui envisagent de s'installer sous forme de Boulangerie Snacking. L'un viendrait de La Couronne et l'autre de Chalais. Les emplacements préconisés seraient d'une part la Zone Artisanale à l'entrée de Montmoreau et d'autre part dans le centre de Montmoreau mais rien n'est actuellement acté, ni sûr.**

*Fin de la séance 23 h 02*